

NEWSLETTER

LUNDI 04 MARS 2019 | **ACTUALITÉS - ÉCONOMIE/BUSINESS**

#N°4



| NEWS RDC



| NEWS INTERNATIONALES



| ACTU DES MEMBRES/CCIFC



Création d'un partenariat entre la SOFIBANQUE et l'AMADE pour la poursuite d'activités en faveur des femmes, des enfants et des jeunes filles en RDC

La **SOFIBANQUE** et **L'ONG internationale AMADE**, se sont engagées pendant quatre années, à réaliser des projets en faveur de la protection, l'accès à l'éducation et à la santé des jeunes filles, femmes et enfants, en République Démocratique du Congo. Pour ce faire, une série d'activités sera menée à travers le pays, notamment :



De gauche à droite :
Henry WAZNE, A.D.G de SOFIBANQUE,
S.A.R. La Princesse de Hanovre, Présidente de l'AMADE,
M. Paulo Uchôa, Administrateur de l'AMADE

- Le financement du centre VTA (Vivre et Travailler Autrement), centre qui accueille et aide à la réinsertion à Kinshasa, des jeunes filles accusées de sorcellerie.

- La poursuite du programme « Capoeira pour la Paix » initié par l'AMADE, dont les objectifs sont : l'appui à la démobilisation et à la réinsertion d'enfants démobilisés des groupes armés et la diffusion de la Capoeira sociale comme vecteur d'insertion psychosociale d'enfants vulnérables.

Ces actions bénéficieront du soutien d'organisations internationales telles que l'UNICEF, le HCR et la MONUSCO.

- La poursuite du programme « Dignité pour les femmes ». Initié en 2017 au sein du camp de déplacés internes de Gbadolite, il sera étendu dans d'autres camps de réfugiés et déplacés internes en RDC et dans d'autres pays si nécessaire. Ce programme permettra le développement de projets qui auront pour but de : permettre aux jeunes filles et femmes d'accéder à l'hygiène intime et retrouver ainsi leur dignité ; prévenir les abus sexuels, prendre en charge médicalement et psychologiquement les jeunes filles et femmes victimes de violences sexuelles et accompagner leur réinsertion sociale ; enfin, promouvoir l'accès à l'éducation secondaire des jeunes filles. Ces projets seront également soutenus

par diverses fondations, telles que la Fondation Heal Africa implantée au Nord Kivu et la Fondation Panzi située à

Bukavu, du Docteur Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix 2018.

Présentation de l'AMADE :

Fondée en 1963 à l'initiative de la Princesse Grace de Monaco, l'Association Mondiale des Amis de l'Enfance repose sur une vision : celle d'un monde où tout enfant, quelles que soient ses origines sociales, religieuses ou culturelles, puisse vivre dignement, en sécurité, dans le respect de ses droits fondamentaux. Celle d'un monde où tout enfant ait l'opportunité d'exprimer pleinement ses potentiels.

Les bases fondatrices de l'engagement de l'AMADE en faveur de l'enfance sont la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) adoptée par les Nations Unies en 1989, ainsi que les Objectifs de Développement Durables adoptés en 2015 par la communauté internationale en vue de lutter contre la pauvreté.

L'AMADE contribue à la mise en œuvre de ces engagements en se fixant pour missions de :

- Protéger les enfants les plus vulnérables contre la violence, l'exploitation et l'abus.
- Favoriser l'épanouissement des enfants en contribuant à l'accès à l'éducation et à la santé.
- Accompagner le changement en menant des actions de plaidoyer.

Si l'enfant est au cœur de ses préoccupations, l'AMADE s'adresse également à sa communauté, plus particulièrement aux femmes. Une importance particulière est accordée au respect de l'égalité des chances, en luttant notamment contre les discriminations liées au genre.



Photo © Manuel Vitali / Projet sur l'accès à l'hygiène intime au Camp d'Inké Congo



En 2019, les économies avancées devraient enregistrer une perte de croissance de 0,3 point (BCC)

Les perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international (FMI) au mois de janvier 2019 tablent sur un essoufflement de la croissance mondiale, attesté par le recul de la croissance en 2019 à 3,5 %, venant de 3,7 % en 2017 et 2018. C'est ce qu'affirme un communiqué de la Banque centrale du Congo (BCC) rendu public le 22 février à l'issue de la réunion de Comité de politique monétaire (CPM).

Selon la BCC, cette évolution est notamment consécutive à l'intensification des risques de détérioration des perspectives, liées notamment aux incertitudes quant aux résultats des négociations commerciales Chine-USA et du Brexit ainsi qu'à l'orientation des conditions financières.

Dans cette perspective, l'Institut d'émission pense que « les économies avancées devraient enregistrer une perte de croissance de 0,3 point en 2019, situant le taux d'activité estimé à 2,0 %, en affectant également les facteurs liés à l'application de nouvelles normes anti-pollution, qui impactent la production industrielle ; aux incertitudes considérables entourant l'accord du Brexit et à la baisse de la consommation privée et de la demande extérieure dans la zone euro ».

Les économies émergentes et en développement devraient afficher une croissance autour de 4,5 % contre 4,6 % en 2018.

Dans ce contexte d'incertitudes grandissantes autour de l'économie mondiale, la BCC estime que les gouvernements sont appelés à mettre en place les amortisseurs budgétaires nécessaires pour reconstituer la marge de manœuvre restreinte en vue de combattre les récessions.

mediacongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



RDC : le tourisme reprend dans les Virunga après dix mois de fermeture du parc pour insécurité

Fermé depuis dix mois à cause de l'insécurité imputable à des groupes armés qui écument la région, le parc national des Virunga dans le Nord-Kivu à l'est de la RDC est de nouveau ouvert aux activistes touristiques.

Revoici les Virunga avec tout leur charme et leur splendeur. Le parc est de nouveau ouvert aux activités touristiques, annoncent les responsables. Et les premiers touristes sont déjà sur les lieux depuis vendredi pour visiter les légendaires gorilles des montagnes.

« Nous organisons les convois pour les accompagner jusqu'à destination, soit pour la direction du volcan Nyiragongo soit pour la visite des gorilles dans le secteur Mikenko qui n'est pas à plus de 35 Km de Goma. C'est nous qui organisons la sécurité des convois de différents touristes selon les jours programmés. C'est une garantie que nous donnons déjà aux touristes », se félicite Olivier Mukisya, chargé de communication de l'établissement cité par des médias locaux.

Le parc a été fermé en mai dernier à cause de l'insécurité qui prenait de l'ampleur. Le 9 avril, cinq gardes et un chauffeur avaient été tués par des assaillants. Le conservateur du parc, Emmanuel De Merode avait été obligé de prononcer sa fermeture. « Il est très clair que la région des Virunga est profondément affectée par l'insécurité et que ce sera encore le cas pour un bon bout de temps », déclarait l'anthropologue belge qui avait lui-même échappé à une attaque en 2014.

176 éco-gardes tués depuis 2014

Et depuis son classement au patrimoine mondial de l'Unesco en 1994, le

parc est souvent fermé du fait des attaques de groupes armés nés pour la plupart du chaos déclenché dans la zone des grands lacs après la guerre civile au Rwanda en 1994.

Mais bien qu'ayant accueilli plus de 17 000 visiteurs depuis sa réouverture en 2014, Virunga a perdu plus de 176 rangers, assassinés par ces desperados entre autres pour le trafic illicite des produits fauniques et du bois.

Créé en 1925, le parc des Virunga est la plus ancienne aire protégée d'Afrique. Étendu sur une superficie de 790.000 hectares, le parc abrite de nombreuses espèces fauniques dont les gorilles des montagnes et les okapis. Les activités touristiques génèrent un bénéfice annuel de plus de 5 millions de dollars.

La réouverture du parc s'annonce donc comme une bonne nouvelle pour les agents et même les populations riveraines.

fr.africanews.com/ www.ccife-rdcongo.org



Amélioration du climat des affaires: les taxes et impôts perçus par l'Etat passés au peigne fin

Les taxes et impôts perçus par les entreprises du portefeuille font souvent l'objet de controverse dans les milieux des affaires. Pour lever toute équivoque sur cette question, l'Anapi (Agence nationale pour la promotion des investissements) a consacré, vendredi dernier, une matinée sur cette question. Les mandataires des entreprises, services et établissements publics impliqués dans cet indicateur du rapport Doing Business de la Banque mondiale ont été conviés à cette rencontre.

Vendredi dernier à l'hôtel Sultani, l'Agence nationale pour la promotion des investissements (ANAPI) a, avec l'appui du Projet de développement des pôles de croissance (PDPC) de la Banque mondiale, réuni plusieurs cadres du secteur tant public que privé à un atelier de sensibilisation sur les réformes mises en œuvre autour du paiement des taxes et impôts perçus par l'Etat congolais.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des échanges fructueux entre les cabinets d'audit, judiciaires et autres contributeurs de la RDC.

La RDC, qui attend gagner des places lors de l'évaluation du Rapport Doing Business 2020, pense réaliser des avancées significatives. L'on se

rappelle que ce classement évalue les économies du monde en fonction des réformes mises en œuvre pour assainir le climat des affaires. Très avertie, la RDC a initié des réformes phares sur les cinq indicateurs ciblés du Rapport Doing Business. Parmi les cinq indicateurs figure le paiement des taxes et impôts.

Au cours de cet atelier, il était question pour l'Anapi de faire appel aux responsables des structures étatiques, telles que la CNSS, la DGI, l'INPP et l'ONEM, pour exposer sur les différentes réformes opérées au niveau de chaque entité dans le recouvrement des taxes et impôts relevant de leur ressort.

A cet effet, Anthony Nkinzo, directeur général de l'Anapi, a commencé par présenter les résultats de la RDC sur le paiement des taxes et impôts dans le dernier rapport Doing Business 2019 ainsi que les réformes mises en œuvre autour de cet indicateur, tout en mettant un accent particulier sur les innovations apportées dans la loi des finances 2019. Cet atelier a poursuivi plusieurs objectifs entre autres : « sensibiliser les contributeurs sur les différentes réformes mises en œuvre par la RDC sur l'indicateur paiement des taxes et impôts ; obtenir l'appropriation des contributeurs sur les avancées réalisées dans l'amélioration de l'indicateur paiement des taxes et impôts en RDC ; restituer les conclusions du Rapport Doing Business 2019 sur l'indicateur sus évoqué afin de donner une meilleure compréhension de la méthodologie du Doing Business aux contributeurs et collecter les différentes contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des réformes se rapportant à l'indicateur concerné en vue de trouver des solutions efficaces ».

DES INNOVATIONS QUI RASSURENT

S'agissant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), Mme Agnès Mwad, sa directrice générale, est largement revenue sur les innovations en matière de sécurité sociale. Elle a épinglé le cas de l'uniformisation de l'âge d'admission à la retraite à 60 ans tant pour les hommes que pour les femmes totalisant au moins 180 mois d'assurances.

Elle a également fait part de l'éventualité de bénéficier d'une pension anticipée volontaire non liée à l'usure à partir de 55 ans ; le droit de rachat de la carrière pour tout assuré âgé de 60 ans au moins qui ne totalise pas 180 mois d'assurance ; l'allocation de vieillesse pour l'assuré ayant moins de 15 ans d'assurance ; la pension d'orphelins ; l'allocation de survivant aux ayants – droit d'un assuré décédé etc. Agnès MWAD a annoncé par la même occasion, de la mise en place de la télé-déclaration à la CNSS.

Pour sa part, Mme Angélique Kikudi Hellian, directrice générale de l'ONEM, a présenté la nouvelle réforme qui a étendu la déclaration et le paiement unique des impôts, cotisations sociales, etc. Dans la même logique, le directeur général de l'INPP, M. Maurice Tshikuya Kayembe, a rassuré l'assistance sur le fait que son entité a besoin de la main d'œuvre qualifiée. A en croire le numéro un de l'INPP, il suffit tout simplement de payer régulièrement les cotisations pour être formé. Une idée force qui a surpris tous les participants au cours de ces échanges.

Jean Baptiste Nkongolo Kabila, directeur général adjoint de la DGDA, s'est appesantie sur les réformes mises en œuvre autour du commerce transfrontalier. Au terme de ces échanges, l'Anapi s'est dit satisfaite des différentes réformes exposées au cours de cet atelier.

Avec la réforme relative à l'extension de la déclaration et du paiement unique des impôts, cotisations sociales et contributions patronales sur les rémunérations aux petites et moyennes entreprises ainsi que la télé-déclaration à la DGI, l'Anapi pense que la RDC est sur la bonne voie pour améliorer sa notation dans le prochain rapport Doing Business, en qui concerne particulièrement, a indiqué Anthony Nkinzo, l'indicateur « paiement des taxes et impôts ». Avec des options retenues dans la loi des finances 2019, l'Anapi note que la RDC est en voie de gagner le pari.

mediacongo.net/ www.ccife-rdcongo.org





Un visa de 30 jours accordé à tout étranger d'origine congolaise !

Le directeur général de la Direction générale de migration (DGM), Roland Kashwantale vient de rendre publique la décision portant octroi d'un visa d'entrée de 30 jours aux étrangers d'origine congolaise. Cette décision vient ainsi matérialiser l'engagement du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi à l'endroit de cette catégorie de compatriotes.

D'après la note circulaire du 16 février 2019, la mesure se justifie par le souci d'alléger les conditions d'obtention de visas d'entrée en faveur d'étrangers d'origine congolaise. Un désir tant manifesté par les bénéficiaires lors de différentes tables rondes de la diaspora congolaise.

Ainsi, la DGM accorde désormais le visa d'entrée de 30 jours aux postes frontières et frontaliers à tout congolais naturalisé mais désireux de revenir ou de venir en RDC. Il l'obtiendra moyennant des frais qui pourraient coûter 90 dollars américains.

Le Directeur central de la police des frontières, celui de la chancellerie ainsi que celui des finances ont été instruits quant à l'application de cette mesure qui entre en vigueur dès sa date de signature.

Toutefois, ce visa sera délivré aux conditions générales d'octroi prévu par les textes légaux et réglementation en vigueur.

Le concerné devra prouver sa nationalité soit par un patronyme faisant partie du patrimoine culturel congolais ; soit par la présentation d'un acte de naissance ou d'un ancien passeport ou tout autre document faisant foi.

A tout prendre, une difficulté pourrait se poser pour les enfants naturalisés étrangers portant les noms de leurs parrains. A ce sujet, des experts estiment que la DGM devra envisager de tenir compte de l'acte de naissance de l'enfant se retrouvant dans ce cas.

mediacongo.net/ www.ccife-rdcongo.org



Les banques incapables de se recapitaliser devraient fusionner

Dans L'ensemble, les paramètres clés du système bancaire ont tous bien évolué L'année dernière. Il ne pouvait pas en être autrement dans un environnement macroéconomique stable. Les banques ont réalisé un profit de plus de 75 millions de dollars en 2018, contre plus ou moins 30 millions en 2017 et après une perte globale en 2016. Pour rappel, la dépréciation a été un des facteurs importants de la situation en 2016. Par ailleurs, les conditions d'exploitation se sont améliorées.

Cependant, il faut encore des efforts pour que les banques maîtrisent les charges des structures. Pour la simple raison qu'en observant l'évolution du coefficient d'exploitation, la réalité est que les banques congolaises sont encore à 73 %, un niveau très au-dessus de la norme minimale de 60 %. Pour Deogracias Mutombo Mwana Nyembo, le Gouv' de la BCC, il faut maîtriser les charges. « Je ne pense pas que la Banque (centrale) pénalise les banques pour que cela puisse avoir un impact sur les charges », a-t-il tranché dans le vif.

La réglementation de change

En effet, les banques se plaignent des pénalités qui leur sont infligées par la Banque centrale. Deogracias Mutombo estime que les pénalités

évoquées par Yves Cuypers, le président de l'Association congolaise des banques (ACB), lors de son mot de circonstance au dîner annuel desbanquiers de la RDC, ne sont pas le fait de son institution. Mais la Banque défend les banques contre les pénalités venant d'ailleurs, car en plus, c'est la mère des banques. « La Banque centrale s'est toujours montrée inflexible par rapport au non-respect de la réglementation, surtout la réglementation du change. Les banques respectent totalement la réglementation du change, car c'est aussi leur œuvre étant donné que nous la rédigeons et la révisons ensemble », explique le Gouv' de la BCC. Qui accuse, avec une charge émotionnelle mal maîtrisée, les miniers, les clients de banques qui ne respectent pas la réglementation.

« Nous devons donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour sensibiliser la clientèle, surtout les miniers, pour éviter les pénalités. Nous devons travailler en collaboration. Après tout, celui qui ne fraude pas, ne pourra être frappé des pénalités à payer », a exhorté Mutombo Mwana Nyembo. Qui souligne que les indicateurs d'activité des banques est un élément important pour apprécier le taux de croissance de l'activité bancaire. En 2018, ce taux est en moyenne de 32 %. « Il faudra donc demain que le taux de l'activité économique atteigne également ce niveau-là, fait-il remarquer. C'est possible. » Yves Cuypers a rappelé que

le taux de 25 % est constant depuis 20 ans. Mais, a nuancé Deogracias Mutombo, la Chine qui a réalisé des taux à ce niveau-là, est en train de fléchir (6.6 %, le taux de croissance le plus bas depuis 30ans, alors que la RDC est encore en-dessous de 5 %).

Résultats jugés positifs

Le Gouv' de la Banque centrale ne s'est pas empêché pourtant de féliciter les banques pour les résultats engrangés en 2018. Le bilan des banques est passé de 5 milliards 260 millions de dollars à 6 milliards presque 900 millions en 2018. Plus de 1 milliard 500 millions de dollars de croissance. Le dépôt a évolué de 3 milliards 620 millions de dollars à 4 milliards 660 millions, soit plus de 1 milliard de croissance.

Le crédit est passé de 1 milliard 995 millions de dollars à plus de 2 milliards 882 millions, soit près de 900 millions de croissance. Félicitation les banques. Les indicateurs de solidité financière ont conforté le système bancaire. Un ratio de solvabilité globale dépassant 13 % alors que la norme est de 10 %. La solvabilité nette à plus de 11 %, alors que le seuil est à 6 % actuellement. La couverture des immobilisations par les fonds propres réglementaires a dépassé 100 %. La liquidité est au-delà de 150 % en moyenne. Le rendement des actifs s'est amélioré, tout celui des fonds propres.

Globalement, c'est le retour de la rentabilité qui est un résultat à encourager. Ce sont là des critères de performance des banques que le Gouv' de la BCC salue. « Bien évidemment, insiste-t-il, l'effort doit se poursuivre, notamment en matière de suggestion crédit. » En effet, constate-t-il, la qualité du portefeuille crédit des banques ne s'est pas beaucoup améliorée. « Nous sommes encore au taux de 17 % alors que la norme est de 30 %. C'est une bonne chose que les banques aient provisionné pour près de 60 % pour les crédits litigieux. Mais on espère qu'avec la stabilité dans la durée, les crédits litigieux vont diminuer », déclare Mutombo Mwana Nyembo. C'est bien dommage, regrette-t-il, que ceux qui ont ce défaut, se recrutent, pour la plupart, parmi les emprunteurs de la période de « vaches grasses ». Et maintenant que la situation est redevenue favorable, ils n'honorent pas leurs engagements. « Nous pensons que 2019 sera meilleure que 2018 dans ce domaine-là ».

Des réformes attendues

La Banque centrale mène en permanence des actions de réforme pour consolider la stabilité financière et promouvoir l'inclusion financière et la protection des consommateurs de services et produits financiers. Ces efforts sont faits soit en solo, soit avec le concours des institutions de microfinance et des banques commerciales.

La BCC a institué un cadre de surveillance macro prudentielle et un cadre opérationnel de gestion des prix. Elle a aussi adopté une approche de supervision basée sur les risques. Le cadre légal a été réaménagé à travers la promulgation de la loi sur la Banque centrale. Par exemple, avec cette loi, les avoirs des banques commerciales logés à la Banque centrale sont désormais insaisissables.

Dans la foulée, la loi sur le système international de paiement a été actualisée. La promotion de l'inclusion financière se poursuit à travers le volet éducation financière dans le cadre du Programme national de régulation financière, avec comme cibles principales les femmes et les jeunes. Les efforts s'étendent aussi aux ruraux et aux travailleurs. Quant

à la gratuité des services bancaires, la BCC souhaite réfléchir avec les banques pour harmoniser les vues. « Nous avons toujours cette habitude de travailler ensemble avant de prendre un texte réglementaire. Nous attendons les observations de la profession ». Pour le moment, la BCC travaille à la modernisation des infrastructures financières, du système de transport automatisé et du système international de paiement. Elle est en phase d'implémentation de son switch monétique et espère mettre en circulation, cette année, la carte bancaire en franc congolais. « Nous pensons que cela va révolutionner les habitudes fiduciaires de nos populations. Avec mobile banking, nous n'avons pas vu beaucoup d'impact. Cette carte sera multi devises et circulera partout à travers le monde. Ça sera une innovation perceptible directement par le public », rassure le Gouv' de la BCC ».

Les perspectives en 2019

Sur le plan mondial, on observe malheureusement un fléchissement de l'activité économique. On prévoit une croissance de 3.5 % venant de 3.7 %. D'autres prévoient un taux de 3 %, du fait de la multiplicité des facteurs de risques baissiers. Pour la Chine qui a enregistré le taux le plus bas de 6.6 % en 2018 depuis 30 ans, on prévoit un taux de 6.2 %. Et c'est déjà un facteur de risque important, étant donné que la Chine est un gros demandeur de produits miniers, fait remarquer le Gouv' de la BCC. Et quand la demande baisse, il faut s'en inquiéter sur le plan international. Le taux de croissance va également chuter dans les pays avancés, 2.0 % venant de 2.3 %. Dans les pays émergents, on prévoit une croissance de 4.5 % et en Afrique, ambitieuse, de 3.5 %. Quant à la RDC, 5.6 % de croissance venant de 4.1 %. « Ce ne sont là que des prévisions, car si les facteurs de risques baissiers venaient à s'intensifier, elles devraient être revues à la baisse ».

Pour se prémunir de toute situation désagréable, la BCC va consolider la stabilité financière en renforçant son dispositif de contrôle et en adaptant les exigences locales prudentielles quantitatives et qualitatives aux normes de Bâle. Surtout en matière de fonds propres, de gouvernance et de contrôle interne. Elle va maintenir l'objectif de 7 % minimum d'inflation qui est le taux de l'Union africaine. « Notre programmation monétaire va faire en sorte que la croissance de la masse monétaire soit cohérente avec le plan de trésorerie du gouvernement. L'idéal est d'avoir un système financier stable, financièrement solide et qui participe de manière efficace au financement de l'économie ».



Coltan : l'Américaine AVX Corporation interpellée sur la conduite de la SMB en RDC (tribune)

Mauvaise élève au vu du déficit constaté dans son chef de par plusieurs récriminations enregistrées pour l'observation de la réglementation donnant accès aux 3 T (Tungstène, étain, tantale) sur le marché international, la Société Minière de Bisunzu (SMB) vient de franchir le Rubicon en claquant la porte du système de traçabilité ITSCI. La raison des coûts de plus en plus élevés liés à ce système est plus perçue comme un faux-fuyant dans la mesure où cette entreprise – qui exploite depuis des années l'ilot lui octroyé dans la concession de SAKIMA dans le Masisi – a vu, entretemps, sa production croître au point de se prévaloir N°1 du coltan dans le Nord-Kivu parallèlement au compteur de ses incidents face au devoir de diligence qui est désormais en marche. Et le fait de vouloir basculer vers des mécanismes plus rémunérateurs en place dans les pays voisins cache mal non seulement les inquiétudes d'une entreprise en mal de tenir le monopole face à la concurrence qui s'installe peu à peu, de se délester des incidents pour être réellement en phase avec la réglementation, mais aussi son intention de se soustraire au contrôle en RD Congo. Une attitude qui doit, à tout le moins, interpellé aussi bien l'Américaine AVX Corporation, utilisatrice des minerais exploités par la SMB et dont la réputation du code de bonne conduite n'appelle aucune équivoque en la matière, et le Gouvernement congolais au regard de la déclaration du Président Félix Tshisekedi selon laquelle « le bien-être de chaque congolais est le garant d'une bonne gestion de nos ressources naturelles ».

Les droits de fait acquis par la Société Minière de Bisunzu (SMB) pendant la rébellion pour l'exploitation des minerais stannifères dans la concession de SAKIMA à Rubaya, dans le Masisi (Nord-Kivu), ont été officialisés

en rapport avec l'Accord Global et Inclusif de Sun City dont l'une des conséquences aura été le maintien en l'état de certains engagements antérieurs. Dans cette optique, la SMB s'est vue octroyer un ilot de 32 carrés dans la concession de SAKIMA évaluée à 360 carrés, sous le PE 4731. De quelques tonnes à ses débuts, cette entreprise dépasse présentement la centaine de tonnes le mois, devenant ainsi championne du coltan en RD Congo.

Entretemps, à l'instar du diamant de sang, le commerce du coltan, prisé dans les industries électroniques et aéronautiques, a connu des restrictions à la suite de la législation Dodd Frank de 2010 obligeant toutes les entreprises américaines cotées à Wall Street de vérifier leurs chaînes d'approvisionnement et de prouver dans un rapport que leurs minerais étaient « libres de conflit ». Des initiatives visant à éradiquer les minerais de conflit ou soutenant la formalisation du secteur minier se sont ainsi bousculées au point qu'il en est résulté l'adoption du Guide OCDE sur le devoir de diligence. Celui-ci demande aux entreprises de prendre des mesures pour vérifier que les minerais qu'elles achètent ne profitent pas aux groupes armés, ni ne contribuent à des violations des droits humains. Et dans la foulée, la certification ITSCI a été introduite à l'instigation de International Tin Association LTD (ITA LTD), autrefois ITRI LTD. Il s'agit d'un système de mise en sachet et d'étiquetage des métaux, conçu pour garantir que les minerais en question sont sans lien avec les conflits, le travail des enfants ou d'autres formes de violations des droits de l'homme répertoriées. Regorgeant des mines importantes de coltan, objet de convoitise sur le plan international, la RD Congo n'est pas restée en marge de cette initiative. Elle a, de ce fait, signé un protocole d'accord avec l'ITRI LTD. Conséquence : les entreprises à travers le monde ont

continué à utiliser les minerais de la RDCongo, tout comme ceux des pays voisins en l'occurrence le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda.
Coup de poker

Pendant que la RDCongo peine à faire appliquer le nouveau code minier afin de faire profiter au pays le prix rémunérateur, la SMB jette le pavé dans la marre. Dans une lettre datée du 13 décembre 2018, son Directeur général Benjamin Ngamije Mwanga Chuchu fait savoir au Ministre national des Mines Martin Kabwelulu la décision de quitter, moyennant un préavis de 30 jours, l'ITSCI. Suite, bien entendu, à l'incapacité de son entreprise de faire face aux coûts de plus en plus élevés des frais de traçabilité y relatifs. Et de noter que la SMB – attachée de manière indéfectible à la mise en œuvre de la traçabilité et à l'exercice du devoir de diligence – entendait ainsi migrer vers un autre système de traçabilité. Selon Jean Malic Kalima, Président de l'Association des mines du Rwanda (Rwanda Mining Association) à Reuters, les coûts de l'ITSCI s'élèvent entre 130 et 180 dollars par tonne en fonction du minerai.

Dans la profession, la décision de la SMB est perçue comme un prétexte qui traduit son inquiétude depuis qu'il est formellement établi que plusieurs incidents documentés en porte-à-faux avec le devoir de diligence émaillent sa production. Les correspondances des coopératives minières portant dénonciation de ces incidents adressées aux autorités nationales et provinciales ainsi qu'au Chef du projet ITSCI en RDC basé à Goma, même à ceux du Rwanda et du Burundi, de nombreuses plaintes contre la SMB devant la justice, voire des jugements condamnant la société et son Directeur gérant ou les déboutant de leurs chefs d'accusation à l'endroit d'autres exploitants en font foi.

En date du 05 octobre 2017, par exemple, le Président de la Coopérative des Exploitants Miniers de Masisi (COOPERAMA), M. Robert Habinshuti Seninga, a adressé une lettre listant les abus de la SMB en rapport avec le devoir de diligence au Chef du projet ITSCI en RDC, dont copies notamment au Ministre national des Mines et à l'OCDE. C'est le cas, entre autres, de la fusillade de la police à l'instigation d'un agent de la SMB sur des cantonniers avec mort d'homme (29 juin 2016) dans la localité de Luwowa (près de Bisunzu) ; le recours aux éléments de l'auditorat militaire pour la destruction méchante des dépôts d'étiquetage des minerais à Rubaya appartenant à des opérateurs miniers artisanaux (12/01/2016) à la suite de la revendication de leurs minerais pillés ; le désintéressement avec retard allant jusqu'à trois mois des fournisseurs, ce qui a conduit certains d'entre eux à la faillite ; la surmilitarisation de la chaîne d'approvisionnement à Masisi avec son lot de tracasseries dans les carrières, d'extorsions et d'arrestations ; la menace de déguerpissement de la population sans contrepartie ; la sous-évaluation des minerais, l'exportation des minerais sans transaction préalable avec des fournisseurs, etc. En mai 2017, Mme Brigitte Gakuru Urara, pour ne citer qu'elle, a saisi le Procureur général près la Cour d'appel du Nord-Kivu, par le biais de son conseil, pour s'opposer à l'exportation, sans son consentement, de 6 tonnes de minerais lui appartenant enfutés dans le lot 120 par la SMB. Son Directeur gérant Benjamin Ngamije Mwanga Chuchu a été condamné le 28 juillet 2018 à trois ans de servitude pénale principale par le Tribunal de paix de Goma pour dénonciation calomnieuse contre la personne de M. Mouzon Kavutse Mutund, Directeur Nord-Kivu CDMC, entité de traitement, accusé de vol et recel des minerais qui appartiendraient à la SMB. Ce qui n'est pas moins une tentative d'extorsion des minerais. Et des sources du Ministère des Mines à Kinshasa de renchérir en soulignant que cette société, qui avait affiché



la vocation industrielle, est demeurée dans la production artisanale avec des « acquisitions hypothétiques ». Ces incidents, dont la liste n'est pas exhaustive, témoignent à suffisance de la violation du devoir de diligence de l'OCDE par la SMB. Ils sont tellement flagrants que pour continuer à bénéficier de l'accès sur le marché international, l'opérateur minier est à la recherche des voies et moyens pouvant le blanchir en se délestant des abus et incidents commis dans sa chaîne de production eu égard au devoir de diligence garanti par le système de traçabilité ITSCI. Ce n'est nullement pour des raisons du prix élevé de ce programme, dit-on dans la profession, que la SMB voudrait le quitter. Et au-delà de ces prétendus frais de traçabilité, il est à se demander si la SMB n'entend pas se soustraire au contrôle en RDCongo pour s'orienter vers des horizons enchanteurs. Par ailleurs, il se raconte que l'opérateur minier digère mal la concurrence qui s'installe et qui, à coup sûr, va le détrôner comme grand producteur du coltan dans le Nord-Kivu. D'où elle ne lésine pas en initiatives.

AVX et le Gouvernement congolais interpellés

Le coup de poker de la SMB remet sur le tapis sa conduite peu orthodoxe eu égard au devoir de diligence. L'Américaine AVX Corporation- utilisatrice du coltan notamment de la SMB et fournisseur des consommateurs finaux tels Apple et Intel – se trouve ainsi interpellée par rapport à une pratique qui ne heurte pas moins son code en la matière dont la réputation n'appelle aucun commentaire. Point de doute, les faits révélés ci haut attestent que l'activité de la SMB est caractérisée par des violations des droits humains, l'insolvabilité, l'extorsion des minerais exportés sans en avoir payé au préalable le prix, du reste non équitable, aux négociants, la corruption et le trafic d'influence pour tenter de garder le monopole sur les minerais de Masisi, l'usage des éléments des Forces armées de la RDC pour intimider la population ainsi que les négociants dans le Masisi, l'empiètement de la concession de la SAKIMA, les fausses accusations et allégations de vol des minerais dans sa concession par d'autres opérateurs miniers. Bref, cette entreprise – qui n'a aucun engagement social envers les populations riveraines de ses concessions – est au cœur de beaucoup de controverses et d'abus après s'être enrichie sur le dos de la population, des exploitants artisanaux miniers, des négociants, voire de l'Etat congolais, propriétaire de la SAKIMA.

Cette situation devrait interpellier l'Américaine AVX qui a un contrat exclusif avec SMB. D'autant que les minerais de Masisi sèment la désolation dans cette partie du Nord-Kivu en lieu et place de donner de l'espoir aux populations. La même interpellation vaut pour le Gouvernement congolais, dont le nouveau Président de la République Félix Tshisekedi a déclaré dans son discours d'investiture que « le bien-être de chaque congolais est le garant d'une bonne gestion de nos ressources naturelles ».



Inquiétude grandissante pour le pétrole

Ça bouge, ça bouge tellement sur le marché international des produits de base que l'on se perd en conjectures. Chez les spécialistes, l'optimisme des uns se mêle au pessimisme des autres, au point que les pays exportateurs sont conviés à la prudence.

LES COURS du pétrole ont terminé en hausse pour la troisième séance de suite jeudi 14 février, profitant de l'optimisme des marchés quant à des avancées dans les négociations sinoaméricaines. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril s'est apprécié de 96 cents pour terminer à 64,57 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, son plus haut niveau depuis mi-novembre 2018. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de « light sweet crude » (WTI) pour le contrat de mars a gagné 51 cents pour finir à 54,41 dollars. Le pétrole a temporairement souffert des mauvaises données sur les ventes au détail aux États-Unis, le WTI reculant nettement après leur diffusion.

« Comme c'est un indicateur important sur la vigueur de l'économie, la Bourse a flanché, entraînant avec elle les cours du pétrole », a relevé Robert Yawger de Mizuho. Mais le prix du baril américain s'est par la suite redressé. Alors que les négociations entre la Chine et les États-Unis ont repris la semaine dernière à Pékin, « il semblerait que les espoirs d'avancées sur le conflit commercial profitent au pétrole », ont commenté les analystes de Commerzbank. Les prix étaient déjà en hausse après la publication des rapports mensuels de l'Agence internationale de

l'Énergie (AIE) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui faisaient état d'une baisse de la production du cartel. Le marché s'était ensuite tourné vers les données hebdomadaires sur les réserves américaines, publiées par l'Agence américaine d'information sur l'Énergie (EIA).

Données à court terme

Si l'EIA a fait état d'une hausse des stocks de brut, ce qui a dans un premier temps peser sur les prix, « les investisseurs ont choisi de se focaliser sur une baisse marquée des importations venues du Venezuela », a commenté Sukrit Vijayakar, analyste de Trifecta Consultants. Les données à court terme commencent ainsi à refléter la baisse de l'offre mondiale, notamment en raison des efforts de l'OPEP, qui a fixé à ses membres et à ses partenaires, dont la Russie, des seuils de production plus bas. Alexandre Novak, le ministre russe de l'Énergie a d'ailleurs indiqué que Moscou allait en février tenter d'accélérer la réduction de la production par rapport à ce qui était prévu dans le cadre de l'accord avec l'OPEP. La Russie devrait en moyenne extraire 150 000 barils par jour

de moins qu'en décembre, contre 140 000 barils environ actuellement. Cité par les agences russes, il a souligné que sans cet accord, « la surproduction aurait été assez importante (...), les stocks dépasseraient aujourd'hui largement la moyenne sur cinq ans ».

Prudence, prudence

Jasper Lawler, analyste de London Capital Group, résume sa situation en ces termes : « L'OPEP a bien abaissé sa production en janvier, et l'Arabie saoudite a fait du zèle par rapport à ses promesses, donc ceux qui parient sur une offre peu abondante sont contents... Ajoutez les sanctions américaines contre le Venezuela et tout à coup, l'offre mondiale a moins de marge. » Au lendemain de la publication du rapport mensuel de l'OPEP, l'AIE a publié ses propres données pour le mois de janvier : l'offre mondiale a chuté de 1,4 million de barils par jour (mbj) à 99,7 mbj.

Cette baisse est notamment due à la mise en oeuvre de l'accord de Vienne entre les pays de l'OPEP et leurs partenaires, dont la Russie, qui ont décidé début décembre 2018 de se fixer des objectifs de production plus bas qu'auparavant. L'AIE souligne que si l'Arabie saoudite fait du zèle, la Russie ne respecte pas pour l'instant son objectif. Les analystes de Goldman Sachs, tout en partageant cet optimisme, préviennent cependant que l'abondante production américaine pourrait faire rebasculer le marché au deuxième semestre. Certains producteurs de schiste, dont la production peine actuellement à se vendre en raison d'un manque d'infrastructures de transport, vont profiter de l'ouverture de nouveaux oléoducs, ont-ils estimé. L'AIE prévoit d'ailleurs que la hausse de la production aux États-Unis compensera à elle seule la baisse des exportations du Venezuela. « L'AIE n'a surestimé la croissance du pétrole de schiste américain qu'une seule fois », ont souligné les analystes de DNB Markets. À plus court terme, les marchés observeront en cours de séance les données hebdomadaires sur les stocks américains de l'EIA.

Les analystes tablent sur une hausse de 2,4 millions de barils des stocks de brut, de 1,4 million de barils des stocks d'essence et sur une baisse de 1,5 million de barils des stocks d'autres produits distillés (fioul de chauffage et gazole), selon la médiane d'un consensus compilé par Bloomberg. L'EIA a réduit de 50 000 barils par jour (bpj) sa prévision de croissance de la demande mondiale de pétrole en 2019, à 1,49 million de bpj. Dans son rapport mensuel, l'agence réduit aussi sa prévision de croissance de la demande pour 2020, de 50 000 pbj, à 1,48 million de bpj. Elle prévoit parallèlement que la production de pétrole brut des États-Unis augmentera de 1,45 million de bpj cette année et de 790.000 bpj l'an prochain pour atteindre 12,41 millions de bpj en 2019 et 13,2 millions de bpj, un nouveau record, en 2020.

Le conflit commercial Chine-USA influe sur le prix du cuivre

Le prix du cuivre, comme celui des autres métaux de base échangés sur le London Metal Exchange (LME), a vu sa hausse s'effriter quand Donald Trump, le président américain, a ravivé les craintes d'une aggravation du conflit commercial sino américain. Trump a assuré la semaine dernière qu'il n'avait pas prévu de rencontrer son homologue chinois Xi Jinping avant l'échéance du 1er mars, date à laquelle les tarifs douaniers américains augmenteront en l'absence d'accord commercial avec Pékin.

Conséquence immédiate, « le cuivre est tombé dans le rouge, même si le métal a plutôt bien résisté par rapport au petit plongeon du pétrole et des marchés financiers », a commenté Dee Perera, courtière chez

Marex Spectron. Le métal rouge, utilisé pour confectionner des circuits électriques, aussi bien dans l'immobilier que dans les véhicules et l'électroménager, est particulièrement sensible à la croissance mondiale, et son prix est vu comme un indicateur de la confiance des marchés dans la croissance mondiale. Jeudi 14 février, la tonne de cuivre avait grimpé à 6 289,50 dollars, à son plus haut depuis plus de deux mois, alors que le marché se montrait relativement confiant sur les perspectives des négociations sino-américaines.

Pourtant, les nuages s'accumulent sur les perspectives de l'économie mondiale, avec des prévisions peu optimistes en Chine et en Europe. « Les investisseurs asiatiques étaient absents du marché en raison du Nouvel an », ont expliqué les analystes de Commerzbank, « donc ce sont les investisseurs américains qui ont mené la danse » et qui se sont focalisés sur les données plutôt positives aux États-Unis. Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 6 231,50 dollars, contre 6 148 dollars la semaine d'avant. L'aluminium valait 1 897,50 dollars la tonne, contre 1 900 dollars. Le plomb valait 2 089 dollars la tonne, contre 2 108,50 dollars. L'étain valait 21 025 dollars la tonne, contre 20 850 dollars. Le nickel valait 12 760 dollars la tonne, contre 12 560 dollars. Le zinc valait 2 678,50 dollars la tonne, contre 2 738 dollars.





Kinshasa, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Consécutivement à son communiqué du 29 janvier 2019, le Fonds de Promotion de l'Industrie porte à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit :

Depuis quelques semaines, des informations erronées sur ses débiteurs sont véhiculées au travers des medias et réseaux sociaux par des personnes mal intentionnées et en quête du sensationnel dans le seul but inavoué de jeter l'opprobre sur ses dirigeants ainsi qu'à certaines autorités politiques bien ciblées.

A ce sujet, le FPI apporte un démenti formel sur la véracité des informations rapportées notamment par RFI dans son édition du journal Afrique du mardi 19 février 2019 et de la Télévision TV5 dans son journal Afrique du mercredi 20 février 2019 à 21h30, qui ont fait allusion sans preuves à des pratiques de corruptions et de détournements des fonds du FPI par certaines autorités politiques.

Par ailleurs, entant qu'Etablissement public ayant reçu mission de promouvoir l'industrie locale, le FPI pour recouvrer ses créances, utilise des voies et canaux autorisés et non ceux anonymes.

Il se refuse donc, d'être utilisé à chaque fois qu'il se profile des nominations et autres mises en place des nouveaux dirigeants, comme cheval de troie en faveur des politiciens en mal de positionnement pour se régler des comptes, en instrumentalisant les ONG qui s'évertuent à envenimer les antagonismes dans le microcosme politico-administratif pour régler leurs divergences politiques.

En ce qui concerne l'instruction du Gouvernement en rapport avec la continuité de la perception de la Taxe de Promotion de l'Industrie, le Fonds de Promotion de l'Industrie reste ouvert dans une dynamique de dialogue avec la FEC pour poursuivre la mission de financer ses affiliés.

Fait à Kinshasa, le 22 février 2019

Cellule de Communication



France : Bruno Tshibala est allé se recueillir sur la tombe de Mitterrand

«Je réalise un rêve en venant à Jarnac», a-t-il glissé en déposant une gerbe à titre privé.

Ce mardi matin, Bruno Tshibala, premier Ministre de la République Démocratique du Congo (RDC) a effectué une brève visite privée sur la tombe de François Mitterrand, accompagné de son épouse et de sa garde rapprochée.

Accueilli devant le cimetière des Grands-Maisons par une délégation d'élus locaux (Philippe Gesse, Pierre Demont et Christophe Roy) il s'est recueilli devant la tombe de l'ancien chef d'Etat avant de déposer une gerbe de fleurs.

Passant devant la maison natale, actuellement fermée, il a visité le Musée des donations. La visite à Jarnac s'est achevée à l'Hôtel-de-Ville avec le traditionnel échange de cadeaux et la signature du Livre d'Or de la Ville.

“Je réalise un rêve en venant à Jarnac, ville qui a vu naître ce grand homme. Car c'est là que tout a commencé”, témoigne Bruno Tshibala, visiblement heureux et ému.





L'Allemagne et les pays africains conviennent d'un nouveau type de coopération à Accra

Les rideaux sont tombés sur la 3^e édition du Sommet économique Allemagne -Afrique, qui s'est tenu du 11 au 13 février à Accra au Ghana. La conférence s'est focalisée sur les nouvelles opportunités et vise à fournir une plate-forme aux PME d'Afrique et d'Allemagne.

Le sommet d'affaires a été organisé par le Réseau allemand des chambres de commerce (AHK) et l'ambassade d'Allemagne au Ghana ? Quelque 500 participants, politiques ou acteurs de l'économie allemande et africaine, y ont pris part pour dialoguer du climat des affaires. L'objectif était d'attirer des investisseurs privés allemands vers le continent africain.

À cette occasion, Christophe Retzlaff, l'ambassadeur de l'Allemagne au Ghana, a déclaré que le sommet (GABS) est un « rendez-vous d'affaires phare de l'Allemagne en Afrique ». Il réunit tous les deux ans les plus hauts dirigeants du monde des affaires et du gouvernement allemands pour discuter de la promotion de relations économiques entre la plus grande économie d'Europe occidentale et la région du monde où la croissance est la plus rapide. Concernant le projet d'industrialisation de l'Afrique, Alan Kyeremateng, le ministre ghanéen du Commerce et de l'Industrie, a déclaré que l'Afrique doit poursuivre l'industrialisation en tant qu'« agenda stratégique de transformation » visant la promotion du développement économique. Il a ajouté que l'Afrique doit associer son

programme d'industrialisation à la formation et au renforcement des compétences de la population et à la mise en place de l'infrastructure devant contribuer à la réalisation de ce programme. Le Ghana a réitéré son engagement à renforcer le partenariat avec les entreprises allemandes afin de développer leurs relations internationales. Prenant la parole à ce sommet, Gerd Müller, le ministre fédéral allemand, a déclaré que son pays s'engage à collaborer avec les pays africains, particulièrement avec le Ghana, pour leur proposer des solutions financières (notamment la création de comptes), des facilités de crédit à court et à moyen termes, des services de financement du commerce et des transactions bancaires afin de permettre aux entreprises locales d'acquérir du matériel allemand ou utiliser leurs services.

Plateforme de dialogue

Après Berlin en 2015 et Nairobi en 2017, le sommet d'Accra avait pour objectif de créer une plateforme de dialogue entre investisseurs privés allemands et entreprises africaines. L'Allemagne qui est encore



venant d'Afrique en matière d'économie », soulignant, notamment, qu'en 2015, pour la première fois, les investissements directs étrangers (IDE), en Afrique, excédaient l'aide au développement.

Il faut rappeler que c'était le premier sommet commercial de ce genre en Allemagne. Il a été initié par l'Association des chambres de commerce et d'industrie allemandes, la Fédération des industries allemandes, la Fédération allemande du commerce en gros et extérieur, ainsi que l'Association Afrique de l'industrie allemande.

Depuis, le sommet est accompagné au niveau politique par les ministères fédéraux des Affaires étrangères, de l'Économie et de la Coopération économique et du Développement. D'une manière générale, les discussions au cours de cette conférence tournent autour des chances et des défis de l'économie africaine émergente pour les entreprises allemandes, des moyens de coopération efficace entre les entreprises et des tendances futures en Afrique. Les États fragiles, la sous-alimentation et les conflits violents font, toujours, partie de la réalité africaine.

Néanmoins, les chiffres encourageants sont tout aussi réels. Selon la Banque mondiale, 6 sur 11 économies nationales ayant connu la plus forte croissance en 2015 se situaient en Afrique subsaharienne.

La sous-alimentation a diminué d'un quart depuis 1990. Enfin, malgré toute la violence, l'Afrique subsaharienne est devenue plus paisible dans l'ensemble selon l'indice mondial de la paix (« Global Peace Index »). Tout cela révèle un potentiel économique. Le domaine de l'infrastructure, surtout, connaît, actuellement, une « forte poussée de croissance », raison pour laquelle le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères compte intensifier sa promotion du commerce extérieur en Afrique, notamment, à travers un soutien aux chambres de commerce ou par de nouvelles assurances-crédit pour le compte de l'Allemagne. Ce pays a l'intention de poursuivre ses investissements en faveur de la prévention des crises, la meilleure politique de sécurité étant une politique étrangère prévoyante. Juste après le premier Sommet commercial Allemagne-Afrique, il s'est tenu le Forum économique international sur l'Afrique sous le thème « L'Afrique au-delà de 2015 ».

Cette rencontre axée sur des questions de politique de développement est organisée, chaque année, par le Centre de développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et se déroule, normalement, à Paris. À Accra, le gouvernement ghanéen s'est engagé à créer un environnement attrayant pour attirer les investisseurs étrangers. Les autres pays africains devraient faire de même. Actuellement, le Ghana devance le Nigeria, en tant que centre d'investissement pour l'Afrique de l'Ouest.

Le GABS est une rencontre professionnelle par excellence de l'Allemagne en Afrique. Il permet aux principaux dirigeants d'entreprises et de gouvernements d'Allemagne et d'Afrique subsaharienne de se réunir

peu présente sur le continent africain, entend rattraper son retard commercial à marche forcée. Cela va de soi que la finalité est d'attirer des investisseurs privés allemands vers l'Afrique. Si de grands groupes sont déjà présents, comme Volkswagen, Fraport dans l'aéroportuaire ou Siemens dans le secteur de l'énergie, l'initiative vise cette fois à toucher les petites et moyennes entreprises (PME). Selon Afrika-Verein, l'association de promotion de relations économiques entre les pays africains et l'Allemagne, les quelque 800 entreprises allemandes ont créé plus de 200 000 emplois à travers le continent africain. Mais Berlin veut frapper plus fort. L'initiative « Compact with Africa », annoncée en 2017, était déjà un premier pas vers la coopération germano-africaine, selon RFI.

L'Afrique rassure

Lors de sa visite en août 2018 au Ghana, Angela Merkel, la chancelière allemande, avait rappelé que ces partenariats « gagnants-gagnants », capables de créer des emplois et booster le transfert de technologies, étaient aussi un moyen d'endiguer le flux migratoire vers l'Europe. Plus de 300 entrepreneurs d'Afrique et d'Allemagne avaient pris part au premier sommet à Berlin, en 2015, à l'invitation de la nouvelle initiative pour l'Afrique subsaharienne de l'économie allemande.

À cette occasion, Frank-Walter Steinmeier, le ministre fédéral allemand des Affaires étrangères, avait attiré l'attention sur « les signes encourageants



En Europe, on se prépare déjà à l'après-Brexit

La Suisse et le Royaume-Uni jouent à l'anticipation. Ils ont signé un accord commercial post-Brexit à Berne, lequel permet d'assurer le maintien de leurs relations économiques et commerciales. Dans le monde, on redoute la menace sur plus de 600 000 emplois.

La phase de transition prévue entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni entre en vigueur le 30 mars prochain. En attendant, ici et là, on s'active sur l'après-Brexit. Par exemple, la Suisse et le Royaume-Uni ont signé, lundi 11 février, à Berne un accord permettant d'assurer le maintien des relations économiques et commerciales entre les deux pays après le Brexit. Les deux pays ont déjà signé, dans ce cadre, ces derniers mois, des accords sur le transport routier, le transport aérien, les assurances et la libre circulation des personnes. L'accord sur le commerce, signé par Liam Fox, le ministre britannique du Commerce extérieur et Guy Parmelin, le ministre suisse de l'Économie, a été étendu à la Principauté de Liechtenstein, au titre de l'union douanière Suisse-Liechtenstein. Il entrera en vigueur dès que les accords Suisse-UE cesseront d'être applicables aux relations entre la Suisse et le Royaume-Uni, ont indiqué les autorités helvétiques dans un communiqué.

En cas de Brexit dur Si la phase de transition prévue entre l'UE et le Royaume-Uni entre en vigueur le 30 mars 2019, les accords bilatéraux Suisse-UE continueront à être applicables entre la Suisse et le Royaume-Uni. Dans ce scénario, les accords serviront de base pour les relations économiques et commerciales entre la Suisse et le Royaume-Uni après

la phase de transition, explique-t-on. En revanche, en cas de Brexit dur, le 29 mars, à savoir sans accord entre Londres et Bruxelles, l'accord sera appliqué à titre provisoire à compter du 30 mars 2019 ». Le Royaume-Uni est un partenaire économique important de la Suisse. En 2017, il était le 6^e marché d'exportation pour les marchandises suisses, évaluées à 11,4 milliards de francs suisses (10,1 milliards d'euros). De son côté, la Suisse est le 5^e marché d'exportation du Royaume-Uni en dehors de l'UE (après les États-Unis, la Chine, Hong Kong et les Emirats arabes unis). Menace sur les emplois Selon une étude allemande, la baisse des importations en provenance de l'UE vers le Royaume-Uni en cas de Brexit dur menacerait à elle-seule plus de 600 000 emplois dans le monde. Selon des calculs des chercheurs de l'institut IWH, se basant sur l'hypothèse d'un recul de 25 % au Royaume-Uni de la demande pour des produits européens, 103 000 emplois seraient menacés en Allemagne et 50 000 en France. Cependant, pour les emplois concernés, des licenciements ne sont qu'une option parmi plusieurs, soulignent-ils et les entreprises pourraient essayer de garder les employés en ayant recours au chômage partiel ou en trouvant de nouveaux marchés, notent ces économistes. Censé quitter l'UE, le 29 mars, le Royaume-Uni est en plein flou quant à la forme que prendra ce divorce historique. En effet,

les députés britanniques ont massivement rejeté, le 15 janvier dernier, l'accord négocié pendant de longs mois avec Bruxelles par Theresa May, la 1^{ère} Ministre. Une sortie désordonnée du Royaume-Uni de l'UE, qui se traduirait notamment par l'introduction des taxes douanières, aurait pour conséquence de désordonner les chaînes de production internationales, fait remarquer Oliver Holtemöller, co-auteur de l'étude. Qui se concentre uniquement sur les échanges de biens et services et ne prend donc pas en compte d'autres conséquences du Brexit, comme par exemple la baisse de la propension à investir ou les effets sur les revenus des ménages. Au total, près de 179 000 emplois dans l'UE sont directement concernés par la baisse des exportations, tandis que 433 000 postes supplémentaires sont menacés indirectement, à la fois dans l'UE et dans des pays tiers. Ainsi, quelque 59 000 emplois sont indirectement menacés en Chine chez des entreprises fournissant des firmes européennes exportant à leur tour vers le Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le seul impact indirect au sein d'entreprises exportant vers l'UE des parts de biens réimportés dans le pays se chiffre à 12 000 emplois.

Délocalisation vers les Pays- Bas

Une étude publiée en janvier 2018 par le cabinet de recherche Cambridge Econometrics avait estimé qu'au total 500 000 postes au Royaume-Uni étaient menacés par un Brexit dur. En Allemagne, l'industrie automobile, pilier de l'économie exportatrice, serait particulièrement touchée, avec 15 000 emplois. En France, le secteur des services aux entreprises sentirait le plus l'impact d'un Brexit dur, selon les chiffres du IWH. Combien d'entreprises vont marcher dans les pas de Sony qui a décidé de transférer son siège européen de Londres à Amsterdam? Les autorités néerlandaises ont déclaré récemment être en contact avec plus de 250 entreprises étrangères au sujet d'un déménagement du Royaume-Uni vers les Pays-Bas en raison du Brexit. «Le gouvernement néerlandais

est actuellement en contact avec plus de 250 sociétés intéressées par un déménagement aux Pays- Bas à cause du Brexit, a dit à l'AFP Michiel Bakhuizen, le porte-parole de la NFIA (Netherlands Foreign Investment Agency), une agence qui dépend directement du ministère des Affaires économiques. « Chaque nouvelle arrivée d'une entreprise, grande ou petite, est un succès », se réjouit-il, à la suite de l'annonce faite mercredi du déménagement du siège européen de Sony du Royaume-Uni vers les Pays-Bas. Un autre groupe japonais, Panasonic, avait déjà pris une décision similaire, en raison d'inquiétudes dans le domaine fiscal.

Au cours d'une récente visite aux Pays-Bas de Shinzo Abe, le 1^{er} Ministre japonais, Mark Rutte, 1^{er} Ministre néerlandais, avait déclaré qu'il ne voyait pas le Brexit comme une « opportunité commerciale ». Les Pays-Bas mettent cependant tout en oeuvre pour attirer les investisseurs à travers la NFIA, chargée d'entretenir les relations avec les quelque 250 entreprises intéressées par un déménagement. « Le nombre des entreprises avec lesquelles nous sommes en contact est en nette croissance. Début 2017, elles étaient 80. Début 2018, 150. Et actuellement, il y en a plus de 250 », explique Bakhuizen. « Cette hausse va se poursuivre et ce n'est pas étonnant, car une grande incertitude règne actuellement au Royaume-Uni. Et s'il y a bien une chose qui est néfaste pour une entreprise, c'est l'incertitude », ajoute-t-il.

La NFIA, qui a assuré qu'elle ne ferait aucun commentaire sur des cas « individuels » tels que celui de Sony, donnera mi-février le nombre total des entreprises qui ont quitté le Royaume-Uni pour les Pays-Bas en 2018 en liaison avec le Brexit. « Nous avons commencé tôt nos préparatifs, mais bien sûr, cela s'intensifie à cause d'un éventuel Brexit sans accord » entre le Royaume-Uni et l'UE, a déclaré Stef Blok, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, au cours d'un débat à la chambre basse du Parlement.



ÉVÉNEMENTS



Goût de/ Good France 2019 :
Les inscriptions sont ouvertes !

ÉVÉNEMENTS

MARS 2019

CCIFC Kinshasa :

Formation

- 11 – 12 mars : Communication visuelle
- 14 – 15 mars : Communication et Marketing
- 21 – 22 mars : Gestion de performances

CCIFC Lubumbashi :

Formation

- 18 – 19 mars : La gestion du risque opérationnel dans la banque selon Bâle II et les instructions de la BCC
- 20 – 22 mars : Corporate Finance en Afrique Sub-saharienne

CCIFC Goma :

Déjeuner d'affaires :

1er mars : Loi Finances 2019

Afterwork

22 mars : Amélioration des performances des entreprises

NOUVEAU SITE INTERNET

Nous sommes heureux de vous annoncer que depuis le 21 décembre notre nouveau site internet est en ligne !

Cette nouvelle version du site <https://www.ccife-rdcongo.org> réunit les contenus de notre ancien site institutionnel en plus complet plus moderne et aligné sur les standards CCIFC

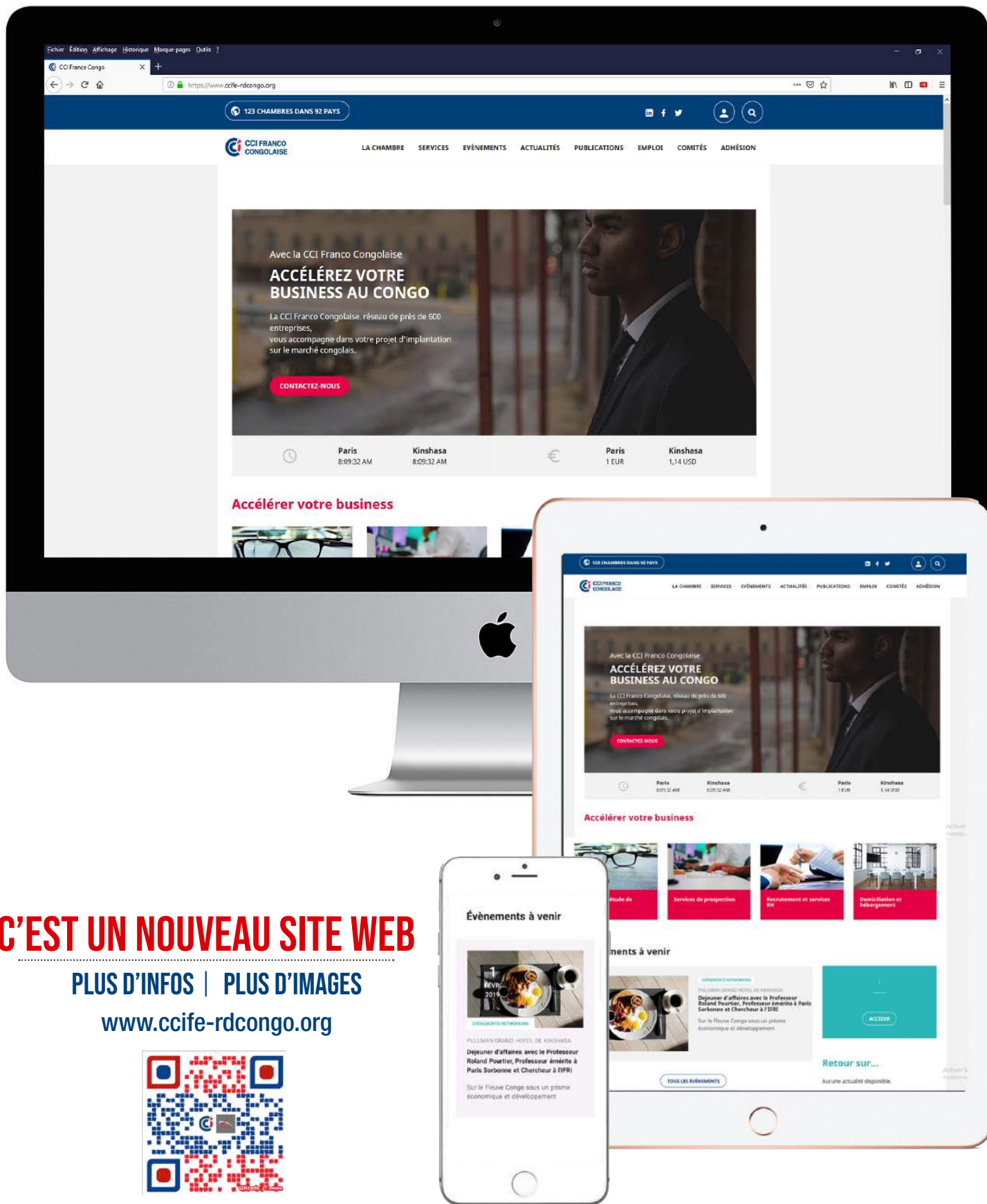
Vous y retrouverez donc :

- ◆ Les outils afin d'améliorer votre business
- ◆ les gammes de services proposées par la CCIFC
- ◆ les événements organisés par la CCIFC
- ◆ les actualités du réseau
- ◆ l'accès à des offres d'emploi autant pour les candidats que pour les recruteurs

Ce projet s'inscrit dans un cadre plus global de refonte de tout le dispositif digital incluant tous les sites des chambres internationales et il est le fruit d'un travail considérable réalisé depuis plus de deux ans.

Beaucoup de travail reste à faire pour le designer à notre contexte, pour continuer ainsi à gagner en visibilité, en notoriété et en génération d'opportunités ; mais il est déjà fonctionnel.

Vos avis sont les bienvenus !



C'EST UN NOUVEAU SITE WEB

PLUS D'INFOS | PLUS D'IMAGES

www.ccife-rdcongo.org

